

Distr.
GENERALET/PET.5/1168
13 mars 1957

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. PIERRE NIAMAG BABOG CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS
ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de
tutelle)

Ntamag Babog Pierre, Planteur notable,
Ancien Assesseur à Nkongga,
Originaire de Ngompém - Bikok
par Edéa (Cameroun)

A Monsieur le Président Général de l'ONU à New-York (USA)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance plainte contre les nommés
suivants qui avaient brûlé mes cases au village de Ngompém et leur contenance sera
enregistrée plus bas. Les sous-nommés sont les Upécistes qui m'avaient ligotés
et m'améné dans leur maquis :

1. Bikédól Madjo (Président du Comité de Base de Ngompém)
2. Ibél Issok Alexandre (Secrétaire Général ")
3. Makon Benoit (Juge ")
4. Madjo Bonguén Alexandre (Trésorier Comité de Base Ngompém)
5. Ndjok Sanda Edouard (Commissaire de Police de Ngompém)
6. Fkeng Henga fils de Ngo Ibenoun de Sin dongui I (Planton Ngompém)
7. Bamal Michel (Secrétaire adjoint du Comité de Base de Ngompém)

Ceux-ci sont les premiers membres du Bureau qui avaient entraîné beaucoup
d'autres simples adhérents pour incendier mes 5 cases, parmi ces cinq cases
(4 cuisines et la mienne construite en semi-dur cimentée en bas) pour la détruire
ils l'avaient sauté par deux dynamites. Les cuisines mesuraient 8 m x 4 m et la
mienne 9 m x 4 m, la somme en espèces de 40.000 frs que j'avais préparé pour
l'achat d'un fusil que je venais d'obtenir une Autorisation d'Achat.

C'était le 23 Décembre 1956 qu'ils m'avaient brûlé mes cases quand je me
suis rendu au vote. De retour ils m'avaient ligoté et m'ayant emporté en brousse

T/PET.5/1168

Français

Page 2

où j'avais été emprisonné durant 11 jours, pour me libérer il fallait que ma femme leur verse une somme de 2.000 francs.

La valeur de mes cases et le contenu total doit s'élever à la somme de 550.000 francs CFA.

Je demande que vous me donniez un secours pour que je puisse vivre un peu mieux. Je suis dépourvu de tout maintenant.

Je demande aussi que ces meneurs de trouble soient très sévèrement punis et je demande qu'ils ne soient plus avec nous pour que ces mouvements ne continuent plus à nous semer de la mort et de la pauvreté.

Avec l'espoir que vous aurez pitié de moi, Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Ngompón, le 20 Janvier 1957

(signé) Itamag
